



Subsidiarité

Les sociétés démocratiques du XXI^e siècle n'ont guère progressé, civilement, depuis l'Antiquité. L'Europe fait peu de cas de l'héritage d'Aristote en matière de subsidiarité. Plusieurs siècles avant notre ère, Aristote en avait observé les vertus. Dans la Grèce antique, où la société était déjà hiérarchisée et abondamment administrée, Aristote préconisait de placer les pouvoirs de décision et de gestion aux niveaux où les compétences se trouvaient les mieux représentées et les plus productives.

Enfermées dans des protocoles de préséance désuets, nos sociétés démocratiques contemporaines se complaisent à réagir tard et maladroitement aux événements accidentels. La tentation du pouvoir de domination est trop forte dans un monde façonné par la seule logique du profit. Cette logique est privative de la liberté de réfléchir. La maxime de «subsidiarité» est déviée de son objectif. Dans notre langue, un élément «subsidaire» est subalterne d'un élément principal. Alimentés au-delà de la satiété par le déballage d'une actualité envahissante, nous oublions le sens des mots, nous n'osons plus réfléchir. La réflexion est

La recherche du bien commun gagnerait à accorder davantage de crédit aux actes et aux points de vue distincts des intérêts personnels de leurs auteurs.

déclassée au profit des courants de pensée servant des intérêts souvent très éloignés des motifs invoqués par des slogans accrocheurs. Le motif invariablement affiché des décisions politiques touchant le peuple est la recherche du bien commun. Pourtant, ce dernier est rarement consulté. Placé devant le fait accompli, il se voit contraint de s'accommoder des conséquences de décisions souvent contraires à ses aspirations.

Notre époque se veut moralisatrice. Étonnamment, les individus et les

groupes qui accèdent, par leur volonté et leur travail, à la connaissance et aux savoir-faire nécessaires à l'amélioration de nos conditions de vie et à la préservation de notre environnement, les deux objectifs étant liés, sont soupçonnés de nourrir des intentions et de commettre des actes malveillants. Leurs censeurs cherchent rarement à étayer leurs griefs par des arguments rationnels. Il est hélas plus attrayant de se faire polémiste ou communicant qu'ingénieur ou chercheur. Les détracteurs trouvent plus facilement audience auprès du public que les créateurs.

En France, les ingénieurs et les scientifiques sont sous-représentés dans les organes de pouvoir. Ils ne sont admis dans le débat public que pour conforter des dispositions que l'analyse rationnelle désapprouverait souvent si elle avait cours dans ce débat. Le centralisme français, combattu depuis des décennies par nos élites, a gagné du terrain dans la propagation des idées. Il est devenu européen. Les illusions sont largement distribuées, à l'abri de l'analyse et de la controverse. Les voies menant à la décision empruntent rarement le chemin des compétences. Cette option est dangereuse, car elle décourage l'effort et le désintéressement et tend à dissimuler les conflits d'intérêts. Dans la conduite des affaires publiques, la recherche du bien commun gagnerait à accorder davantage de crédit aux actes et aux points de vue distincts des intérêts personnels de leurs auteurs. Ces actes et ces idées sont «subsidiaries», c'est-à-dire subalternes de l'action publique. Mais ils émanent de personnalités compétentes, capables de résoudre nombre de problèmes collectifs. ●